

Nature de l'acte : 7-5-1

DÉC.2025-131 – Demande de subventions pour la poursuite de l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur une partie de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau – Phase 2

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- Considérant le devis de la société JANNELEC sise 8 rue du Parc à FLERS concernant la seconde phase de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau :
 - Rue du Vieux-Château/parking de l'Hôtel de Ville
 - Route D512 – Condé-en-Normandie/Vire (dans les 2 sens)

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à la demande de subventions au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).


Dépenses H.T.	Montant	Recettes		Montant
Mise en place d'un système de vidéoprotection phase 2026	18 770,75 €	Etat - FIPD	79,91 %	15 000 €
		Commune - Autofinancement	20,09 %	3 770,75 €
Total	18 770,75 €			18 770,75 €

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 31 décembre 2025

LE MAIRE

Par délégué
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT
Valérie DESQUESNE